



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DECISION N° 01/2020/BUREAU/CACL

DE LA REUNION DE BUREAU DU MARDI 28 JANVIER 2020 A 11H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GUYACLIC POUR
L'OPERATION « REEMPLOI DES MATERIELS INFORMATIQUES ET SENSIBILISATION AU
REEMPLOI »**

**L'an deux mille vingt, le mardi vingt-huit janvier à onze heures, les membres du
Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral
(CACL), se sont réunis pour la tenue d'une réunion de Bureau au siège social
communauté d'agglomération du centre littoral sous la présidence de Madame
Marie-Laure PHINERA-HORTH.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente – Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Gilles
ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON,
5^{ème} Vice-Président - Serge BAFU, 6^{ème} Vice-Président - Jean GANTY, 1^{er} Membre du
Bureau - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du
Bureau

ÉTAIT ABSENT :

David RICHÉ, 3^{ème} Vice- Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L.
modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence
déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant
transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 57/2014/CACL du 28 mai 2014 portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Environnement - Déchets » du lundi 27 janvier 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances » du mardi 28 janvier 2020 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 28 janvier 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 01/2020/BUREAU/CACL** relatif à l'attribution d'une subvention à l'association GUYACLIC pour l'opération « *réemploi des matériels informatiques et sensibilisation au réemploi* ».

LE BUREAU

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 01/2020/BUREAU/CACL** relatif à l'attribution d'une subvention au réemploi des matériels informatiques et à la sensibilisation au réemploi de l'association GUYACLIC.

APPROUVE l'attribution de la subvention d'un montant de **quinze mille euros (15 000 €)** sollicitée par ladite association au titre de l'année 2020.

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits figurant sur le Chapitre 11 fonction 812, article 6574 du budget principal (M14), exercice 2020 de la CACL.

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en réunion de Bureau,
Le mardi 28 janvier 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH